

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2024-008

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13068 Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 6 - Empl. Tombe : 22

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,
VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à
Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame LEFÈVRE Sylvie, Laurence domiciliée 6 rue Saint Thibault,
28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière WILSON** à l'effet
d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Madame Jacqueline, Françoise,
Andrée LEFÈVRE née DÉLIBRIAS décédée à Dreux (Eure-et-Loir) le 15 janvier 2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **17 janvier 2022** au nom du
demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans
de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **17 janvier 2072 pour une durée de cinquante ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui
a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/49 du 17 janvier 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le
Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public
assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif
d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal
administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le
site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **11 JAN. 2024**

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20240111-DEC2024-008-AU
Date de télétransmission : 18/01/2024
Date de réception préfecture : 18/01/2024